

Aide aux employeurs d'apprentis : le decret est publié, voici les nouveaux montants 2026 !

Ces nouveaux montants concernent les contrats signés à compter du **8 mars 2026** et dont la date de début d'exécution intervient avant le **1^{er} janvier 2027**.

< 250 salariés

	Montant 2026	Différence vs 2025
Bac et infra (Niv. 3 et 4)	5 000 €	=
Bac +2 (niv.5)	4 500 €	- 500 €
Bac +3 à +5 (niv. 6 et 7)	2 000 €	- 3000 €

> 250 salariés

	Montant 2026	Différence vs 2025
Bac et infra (Niv. 3 et 4)	2 000 €	=
Bac +2 (niv.5)	1 500 €	- 500 €
Bac +3 à +5 (niv. 6 et 7)	750 €	- 1250 €

Pour tout contrat conclu avec un **travailleur handicapé**, le montant de l'aide reste majoré à **6 000 €**, quel que soit le niveau de diplôme ou la taille de l'entreprise